

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 JUILLET 2018 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absences:

Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2018-07-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en ajoutant le point « lumières de Noël » et en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright that the agenda proposed to the members is adopted by adding a point « *lumières de Noël* » and by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - Agenda
2. Procès-verbal - Minutes
3. Période de questions - Question period

Urbanisme/Inspection

4. Règlement de concordance no. 2018-08, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2008-01, relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation / By-law

Administration

5. Correspondances
6. Règlement numéro 2018-01 un règlement relatif à la gestion contractuelle / By-law number 2018-01 regarding contractual management
7. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-10 un règlement de contrôle et suivi budgétaire / Notice of motion and presentation of the draft by-law number 2018-10 a by-law regarding control and budgetary follow-up

8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils / Notice of motion and presentation of the draft by-law number 2018-09 on the circulation of trucks and heavy vehicles
9. Politique du gestionnaire / Administrative policy
10. Congrès de la FQM / FQM conference
11. Dons & publicités / Donations & publicity (Centre d'interprétation de l'Ardoise, Centre des Femmes du Val-Saint-François)

Voirie

12. Chemin Sims

Hygiène du Milieu

13. Achat d'un baril d'eau de pluie / Purchase of a rainwater barrel

Factures

14. Factures / Bills

Varia

15. Lumières de Noël

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2018-07-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 juin 2018;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 4 juin 2018.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the June 4th, 2018 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison to adopt the minutes of the June 4th, 2018 council meeting such as received.

Période de questions : 2018-07-03 Visiteur : Monsieur Jean-François Landry - aucune question.

Règlement de concordance no. 2018-08 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2008-01 relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation : 2018-07-03, 3 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement numéro 2017-05 modifiant le schéma d'aménagement;

Attendu que la Municipalité est dans l'obligation d'adopter un règlement de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

Attendu que la Municipalité a demandé la modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le lot 5 115 870;

Attendu que la modification du schéma d'aménagement a été demandée par le propriétaire du lot 5 115 870 au 1296 route 243 afin d'ouvrir un gîte touristique de 3 chambres et un café-bistro de 25 places;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 7 mai 2018;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 30 mai 2018 et ils recommandent l'adoption du règlement 2018-08 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2008-01 relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 4 juin 2018;

Attendu qu'un avis public a été publié le 12 juin 2018;

Attendu qu'une séance de consultation a été tenue le 3 juillet 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2018-08 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

1) Le plan numéro CM-PU1 en annexe du règlement de plan d'urbanisme numéro 2008-01 est remplacé par le plan ayant pour numéro CM-PU1 à l'annexe 1 du présent règlement.

2) Le plan numéro CM-PU2 en annexe du règlement de plan d'urbanisme est remplacé par le plan ayant pour numéro CM-PU2 à l'annexe 2 du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

James Johnston,
Maire
trésorière

Cindy Jones, DMA
Directrice générale/secrétaire-
trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 3^e jour du mois de juillet 2018.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett, it is resolved to adopt the concordance by-law number 2018-08, amending the developmental planning by-law number 2008-01 concerning the extension of the urbanization perimeter.

Correspondances : 2018-07-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 5 juin 2018 au 3 juillet 2018, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from June 5th, 2018 till July 3rd, 2018 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Règlement numéro 2018-01 un règlement portant sur la gestion contractuelle : 2018-07-03, 4 **Considérant que** la Municipalité a adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010 ;

Considérant que la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017 c. 13) a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018 ;

Considérant que des mesures additionnelles doivent être prévues dans un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Municipalité puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs ;

Considérant que des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement

ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

Considérant que l'article 278 de cette loi prévoit aussi que la Politique de gestion contractuelle en vigueur est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle, si aucun autre règlement n'est adopté à ce sujet ;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil de mettre en place un règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables depuis le 1er janvier 2018 ;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement numéro 2018-01 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 4 juin 2018 ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté le 4 juin 2018 ;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le « Règlement numéro 2018-01 portant sur la gestion contractuelle ».

Copie du règlement est déposée dans les archives de la municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the by-law number 2018-01, a by-law regarding contractual management.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-10 un règlement de contrôle et suivi budgétaire : 2018-07-03, 5 Avis de motion est par les présentes donné par Simon Langeveld, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2018-10 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2018-10 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Councillor Langeveld gave notice of motion that at a subsequent meeting a by-law will be submitted for adoption regarding control and budgetary follow-up.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils : 2018-07-03, 6 Avis de motion est par les présentes donné par Douglas Morrison, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2018-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2018-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Councillor Morrison gave notice of motion that at a subsequent meeting a by-law will be submitted for adoption regarding the circulation of trucks and heavy vehicles.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Politique du gestionnaire : 2018-07-03, 7 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil renouvelle « La Politique de gestionnaire du Canton de Melbourne » tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright, it is resolved to renew the administrative policy for municipal employees of the Township of Melbourne as outlined in a document filed in the archives of the municipality under the name « *La Politique de gestionnaire du Canton de Melbourne* »; it is also resolved that Council authorize the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign this policy.

Congrès FQM 2018 : 2018-07-03 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Publicités/dons : 2018-07-03, 8 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense suivante en dons aux organismes à but non lucratif :

Centre des Femmes du Val-Saint-François	100 \$
-----------------------------------------	--------

Moved by councillor Garrett seconded by councillor Langeveld, it is resolved that Council authorizes the above expenditure for donations to non-profit organizations.

Travaux de réparation et du rechargement - chemin Sims : 2018-07-03, 9 **Attendu que** le passage régulier de véhicule outils sur le chemin Sims a entraîné une dégradation du chemin;

Attendu que le conseil a autorisé une dépense pour la réparation des dégradations et pour un rechargement afin d'améliorer l'état du chemin Sims;

Attendu qu'en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c C-47.1), toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu que le chemin Sims est une voie publique municipale située sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne et qu'il y transite des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à affecter le fonds réservé à cet effet soit « revenus reportés – carrières/sablières », et ce, pour un montant de 29 571,71\$.

Whereas the regular passage of heavy trucks on Sims Road has resulted in a degradation of the road; whereas Council has authorized an expense for the repair of the degradations and for graveling to improve the condition of Sims Road; whereas Sims Road is a public municipal road situated on the territory of the Township of Melbourne; whereas the materials coming from a gravel/sand pit use this road and of which an amount is payable to maintain and upkeep public municipal roads;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously that the council authorizes the director general/secretary-treasurer to affect the funds reserved for this purpose « revenus reportés – carrières/sablières » for an amount of 29 571,71\$.

Achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie : 2018-07-03, 10 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas

Morrison, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière d'acheter un baril récupérateur d'eau de pluie comme cadeau de participation au sondage sur l'accès internet au Canton de Melbourne et il sera tiré lors de l'épluchette de blé d'Inde / BBQ.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Morrison, it is resolved to authorize the director general/secretary treasurer to purchase a rainwater barrel for a draw to be held during the corn roast /BBQ.

Factures : 2018-07-03, 11 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 166 933,80 \$) et des chèques émis (montant : 9 332,55 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (166 933,80\$) and the payments issued (9 332,55\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – Leblanc Illuminations – lumières de Noël : 2018-07-03, 12 **Attendu que** la Municipalité a reçu une simulation et un concept décor de Leblanc Illuminations pour l'Hôtel de Ville;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à demander une soumission pour éclairer l'Hôtel de Ville pour la période des fêtes.

Whereas the Municipality received a simulation and concept design from Leblanc Illuminations for the Town Hall;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously to authorize the director general to request a price from Leblanc Illuminations to illuminate the Town Hall for the holiday season.

Levée de la séance : 2018-07-03, 13 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 20 h 40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 août 2018.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Enright that this meeting be closed at 8:40 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday August 6th, 2018.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4^e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-huit.

James Johnston
Maire